



Financez vos investissements et votre croissance

Vous êtes indépendant, vous conduisez une PME ou vous exercez une profession libérale ?

Le  **Prêt professionnel** vous permet de financer vos investissements et/ou votre fonds de roulement.

L'essentiel

Pour quels types de besoins ?

- Fonds de roulement: financement de décalage de trésorerie provenant de l'activité courante de l'entreprise (exploitation)
- Investissements: financement d'actifs immobilisés, tels que des machines, équipements de production, véhicules ou aménagements

Pour quel montant ?

- De CHF 20'000 à CHF 150'000
- Pour les montants supérieurs, la banque vous propose d'autres types de crédits commerciaux

Pour quelle durée et à quel taux d'intérêt ?

- 3, 4 et 5 ans
- Taux fixe sur la période

Avantages

Sécurisant

Votre crédit est octroyé jusqu'à l'échéance avec un taux fixe pour la période

Rabais en ligne

Vous pouvez effectuer votre demande sur **bcge.ch/fr/pret-professionnel-pme**

Modulable

Vous pouvez opter pour différentes durées et types d'amortissement

Simple

Les exigences documentaires sont allégées et le processus simplifié

Avantageux

Aucune commission trimestrielle ou frais de renouvellement ne sont facturés

Fonctionnement

Vous accédez à notre simulateur sur bcge.ch/pret-professionnel et effectuez en ligne une demande de prêt professionnel en 4 étapes : **1** Données du financement **2** Documents à annexer **3** Informations concernant la société et **4** Identification du chef d'entreprise. Votre demande est traitée dans les meilleurs délais. Un conseiller prendra contact avec vous pour finaliser votre demande.

Quelles sont les possibilités d'amortissement ?

1

Le coût trimestriel du crédit est décroissant.

2

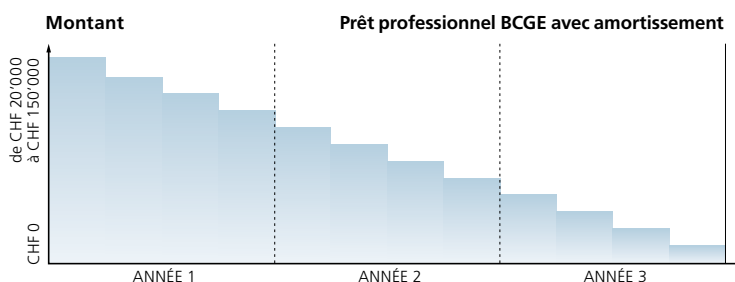
Seules les charges d'intérêts sont facturées sur la durée et le capital est remboursé en une fois à l'échéance.

3

En cas de besoins de financement complémentaires, vous pouvez panacher vos prêts professionnels.

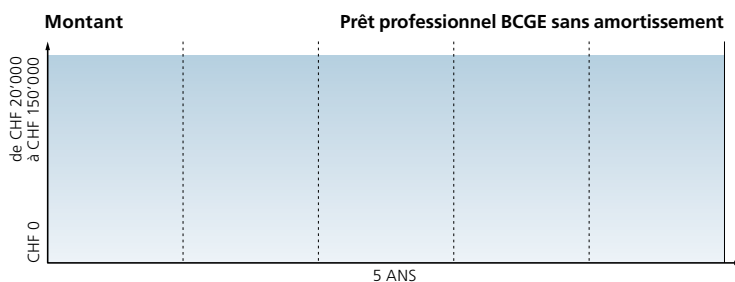
Avec amortissement (exemple : investissements)

- Amortissement : payable chaque trimestre, par ordre permanent
- Durée : 3, 4 et 5 ans



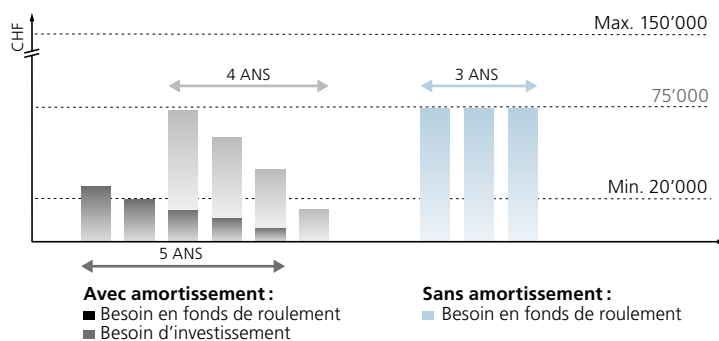
Sans amortissement (exemple : fonds de roulement)

- Durée : 3, 4 et 5 ans



Avec et sans amortissement (adaptable à la croissance des affaires)

- Possibilité de panacher les 2 variantes, sur plusieurs contrats de prêt professionnel, dans la limite de CH 150'000



Conditions requises pour l'octroi d'un prêt professionnel

**Votre entreprise
exerce une activité
depuis au moins
1 année**

**Engagement
à confier l'intégralité
des mouvements
d'affaires et
l'utilisation de BCGE
Netbanking**


**Remise
des derniers états
financiers**

**Cession générale
des débiteurs**

**Le(la) chef(fe)
d'entreprise sera
co-débiteur(trice)
solidaire du prêt**

Contact

 Votre conseiller personnel

 Conseil en ligne 058 211 21 00; lundi-vendredi: 7h30-19h30; samedi: 9h00-16h00; dimanche: 9h00-13h00

 info@bcge.ch

 bcge.ch/fr/pret-professionnel-pme

Ce document est un support marketing qui présente les principales caractéristiques d'une prestation ou d'un service. Il est exclusivement destiné à votre information et ne doit pas être compris comme une proposition d'acquiescer un instrument financier ni comme un conseil financier ou un conseil en placement personnalisé. La BCGE se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les caractéristiques de ses prestations et services. Elle décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations.